



Assemblée des Premières Nations (APN) Réunion nationale annuelle des signataires d'ententes des Premières Nations du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA)

1^{er} et 3 septembre 2026 • Calgary (Alberta)



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PARTICIPANTS :

Signataire d'ententes des Premières Nations

Chef

Invité

COORDONNÉES :

Prénom : _____ Nom : _____

Titre : _____

Nom de la Première Nation/de l'organisation/de l'entreprise : _____

Province/Territoire : _____

Adresse électronique* : _____

Tél. : () _____

**Remarque : l'adresse électronique fournie dans le présent formulaire sera utilisée pour l'inscription à la réunion nationale des signataires d'ententes des Premières Nations dans le cadre du Programme de FCEA. Veuillez vous assurer que l'adresse électronique est correctement orthographiée et que vous y avez bien accès.*

ACCESSIBILITÉ :

Please indicate below if you have any accessibility requirements or require other accommodations to make this event barrier-free for your attendance. If you have any questions about accessibility or accommodations, please contact ISET-SFCEA@afn.ca. We will make every effort to accommodate your needs identified in this form; however, accommodations cannot be guaranteed.

Do you require any other accommodations to make this event a barrier-free event for you (e.g., sign language interpretation, Braille, large print, service animal accompanying you, etc.)?

Please note that there is no registration fee for the 2-day in-person meeting, but the registrants must be representatives of a First Nation ISET Agreement Holder. Should you have any general questions regarding the National ISET Meeting, please email ISET-SFCEA@afn.ca.



Assemblée des Premières Nations (APN) Réunion nationale annuelle des signataires d'ententes des Premières Nations du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA)

1^{er} et 3 septembre 2026 • Calgary (Alberta)



CODE DE CONDUITE DES PARTICIPANTS AUX ÉVÉNEMENTS DE L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

1. L'Assemblée des Premières Nations (APN) organise de temps à autre des rencontres, des rassemblements et des assemblées (événements). L'APN s'engage à offrir un environnement sécuritaire, respectueux, inclusif et accueillant où les participants sont libres d'exprimer leur personnalité authentique et de se faire entendre.
2. L'APN applique une politique de tolérance zéro à l'égard d'actes ou de paroles constituant du harcèlement (y compris sexuel), de l'intimidation, de la discrimination ou de la violence.
3. Le présent Code de conduite définit les normes de comportement attendu de la part de tous les participants ainsi que les conséquences d'un comportement inacceptable. Il s'applique à tous les événements de l'APN et aux activités qui y sont liées.
4. Tous les participants aux événements doivent aider l'APN à maintenir un espace sûr et une expérience positive pour tous. Lorsqu'un participant s'inscrit à un événement de l'APN, il doit accepter le présent Code de conduite en signant le formulaire de reconnaissance joint à l'Annexe A.

COMPORTEMENT ATTENDU DE LA PART DES PARTICIPANTS

5. Quand ils prennent part à un événement ou à une activité de l'APN, les participants doivent toujours se comporter comme suit : Considerate, respectful, and collaborative.
 - a. faire preuve de considération, de respect et de collaboration;
 - b. être attentif à son environnement et aux autres participants, et alerter les organisateurs de l'événement en cas de comportement inacceptable;
 - c. s'abstenir de toute forme de comportement faisant appel à la violence, à la discrimination et au harcèlement pendant l'événement, y compris à l'occasion des fonctions sociales, pendant les déplacements liés à un événement de l'APN, sur les médias sociaux, au téléphone ou par courrier électronique et messages textes.

COMPORTEMENT INACCEPTABLE DE LA PART DES PARTICIPANTS

6. Examples of unacceptable behaviours at AFN events include but are not limited to:
 - a. l'intimidation, le harcèlement, l'abus, la discrimination, le dénigrement ou la dévalorisation;
 - b. le harcèlement, c'est-à-dire tout comportement physique ou verbal non désiré blessant ou des remarques ou des plaisanteries inappropriées sur la race, la religion, le sexe, l'âge, le handicap ou tout autre motif de discrimination;
 - c. le harcèlement sexuel, c'est-à-dire tout comportement, commentaire, geste ou contact de nature sexuelle susceptible d'offenser ou d'humilier une personne ou qui pourrait, à son avis, être perçu comme imposant une condition de nature sexuelle;
 - d. la violence, définie comme tout acte, comportement, menace ou geste d'une personne envers une autre dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il cause ou menace de causer un préjudice, une blessure ou une maladie.

Please visit afn.ca for more information



Assemblée des Premières Nations (APN) Réunion nationale annuelle des signataires d'ententes des Premières Nations du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA)

1^{er} et 3 septembre 2026 • Calgary (Alberta)



CONSÉQUENCES D'UN COMPORTEMENT INACCEPTABLE

7. Les participants à qui un autre participant ou un organisateur de l'événement demande de mettre fin à un comportement inapproprié sont tenus d'obtempérer immédiatement.
8. Les comportements inacceptables ne seront pas tolérés. Les organisateurs de l'événement peuvent prendre les mesures qu'ils jugent appropriées, comme l'expulsion immédiate sans remboursement et l'interdiction de participer aux futurs événements de l'APN.
9. Si vous estimez que quelqu'un enfreint le Code de conduite et souhaitez le signaler, veuillez en informer immédiatement un organisateur de l'événement. Les organisateurs vous aideront à communiquer avec les responsables de l'APN appropriés, qui vous escorteront en toute sécurité, vous ou d'autres personnes, le cas échéant, ou vous apporteront une aide supplémentaire pour régler la situation en question. Votre anonymat sera protégé en tout temps.

Annexe A

Code de conduite des participants aux événements de l'APN

Je, _____, participant à l'événement de l'APN, déclare avoir lu, compris et accepté le Code de conduite de l'APN et autres règles et politiques applicables adoptées par les participants à l'événement, et je m'engage à :

1. exercer les responsabilités et les comportements attendus énoncés dans le présent Code, en tout temps, avec la diligence, le soin et la compétence nécessaires, d'une manière raisonnable et prudente;
2. respecter et promouvoir les règles et les politiques de l'APN, y compris le présent Code et les décisions du(de la) président(e) de la rencontre et du(de la) directeur(trice) général(e);
3. me comporter dans un esprit de collaboration et de respect envers les autres participants présents à l'événement de l'APN.

Signature : _____ Date : _____

Participant

Réunion nationale en personne 2026 des signataires d'ententes des Premières Nations dans le cadre du Programme de FCEA et de l'APN est un événement public au cours duquel des photos, des enregistrements audio et des vidéos peuvent être réalisés. En participant à cet événement, tous les délégués consentent à la diffusion et à la publication éventuelles de photos et d'enregistrements audio/vidéo de l'événement par l'Assemblée des Premières Nations. Tous les participants devront accepter le code de conduite pour pouvoir prendre part à l'événement.